



Marseille, le 20 mai 2020

à Monsieur Beignier, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille
à Monsieur Beck, DASEN des Bouches-du-Rhône

Objet :

- problème d'inégalité de traitement : date de fin de l'ASA des personnels AVS non similaire à celle des autres personnels, contrairement à la décision du Ministère du 6 mai 2020
- en conséquence, des ASA accordées seulement jusqu'à **lundi 25 mai prochain et refusées jusqu'au 2 juin** à plusieurs AVS, donc non conformes à la décision ministérielle

Messieurs,

Nous avons bien reçu le courrier de Monsieur le DASEN en date du 12 mai.

Contrairement à ce que nous pouvons y lire, nous avons le regret de vous signaler que les AVS du 13 ne bénéficient pas des ASA dans les mêmes conditions que tous les autres personnels ; ceci pose un problème d'inégalité de traitement entre agents de l'éducation car :

> la circulaire du 5 mai est antérieure au Comité Technique Ministériel du 6 mai 2020. Lors de ce comité, le ministère de l'Education Nationale a déclaré aux organisations syndicales que pour les AVS et les enseignant-es ayant des enfants et ne souhaitant pas les mettre à l'école :

- le télétravail serait possible
- dans le cas où ils ou elles ne pourraient pas faire du télétravail, ils ou elles pourraient obtenir des ASA.

> Ces ASA s'arrêtent, en fait, au " 2 juin inclus, terme de la période d'observation (11 mai-2 juin) ", comme l'indique la 2e page du document " Régime des autorisations spéciales d'absence ASA " à destination de tous les personnels de l'académie d'Aix-Marseille, qui est téléchargeable à

<http://www.ac-aix-marseille.fr/cid151443/crise-sanitaire-covid-19-recommandations-et-informations-pour-les-personnels-de-l-academie-d-aix-marseille.html>

> le portail de la DSDEN 13 dédié aux AVS n'est pas à jour, puisqu'il se réfère à la circulaire du 5 mai qui, elle, indiquait des ASA jusqu'au 25 mai inclus seulement.

Nous vous remercions d'avance de nous apporter des garanties sur cette question dans les Bouches-du-Rhône car nous avons connaissance d'AVS à qui on a accordé des ASA seulement jusqu'à **lundi 25 mai prochain et refusé qu'elles soient établies jusqu'au 2 juin**, ce qui n'est pas conforme à la décision ministérielle.

Nous vous prions, Messieurs, de croire en notre profond attachement au service public d'éducation et à son personnel.

Béatrice Fontaine
Secrétaire départementale de Sud éducation 13

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Fontaine', written in a cursive style.